

FICHE DE COMPTE RENDU D ' ECHANTILLON			ECH N°	BC/202605/002000/001	
SITE :	Route sans nom, 77230 Juilly			Echantillon réalisé le :	28/05/2026
Opérateur ISODIAG :	Alex FROISSART	Zone / Coordonnées		NOM DU DEMANDEUR	
		OS 451 / Lat : 49,022653° Long : 2,691148°		Quentin BOYER	

DESIGNATION

NATURE DE LA PRESTATION : Réalisation de prélèvement pour recherche de présence de fibres d'amiante

MOYENS D'ACCES : Accès réalisé par les moyens existants

VUE DE LA ZONE DE PRELEVEMENT



Vue large



vue rapprochée

Observations : néant

RESULTATS DU PRELEVEMENT AMIANTE :

Après analyse réalisée par un laboratoire accrédité, de l'échantillon suivant :

Référence de l'échantillon	Matériau				Conclusion
ECH N° BC/202605/002000/001	Tôle en fibres-ciment				AMIANTE de type CHRYSTILE
	Lieu	Dépôt sauvage Route sans nom, 77230 Juilly	Zone :	OS 451	

Le résultat d'analyse étant joint au présent rapport

Préconisations : En cas de présence d'amiante avérée suite à l'analyse de l'échantillon, respecter les recommandations générales de sécurité, conformément à l'Arrêté du 21/12/2012.

Ce rapport concerne uniquement les zones définies précédemment, et ne peut être utilisé en aucun cas pour l'ensemble de l'équipement.

Modèle déposé © HT451FA

Date	Le 02/06/2026	Nom de l'opérateur de repérage :		Visa
		Alex FROISSART		

FICHE DE COMPTE RENDU D 'ECHANTILLON			ECH N°	BC/202605/002000/002	
SITE :	Route sans nom, 77230 Juilly			Echantillon réalisé le :	28/05/2026
Opérateur ISODIAG :	Alex FROISSART	Zone / Coordonnées		NOM DU DEMANDEUR	
		OS 451 / Lat : 49,022653° Long : 2,691148°		Quentin BOYER	

DESIGNATION

NATURE DE LA PRESTATION : Réalisation de prélèvement pour recherche de présence de fibres d'amiante

MOYENS D'ACCES : Accès réalisé par les moyens existants

VUE DE LA ZONE DE PRELEVEMENT



Vue large



vue rapprochée

Observations : néant

RESULTATS DU PRELEVEMENT AMIANTE :

Après analyse réalisée par un laboratoire accrédité, de l'échantillon suivant :

Référence de l'échantillon	Matériau				Conclusion
ECH N° BC/202605/002000/002	Plaque ardoise				SANS AMIANTE
	Lieu	Dépôt sauvage Route sans nom, 77230 Juilly	Zone :	OS 451	

Le résultat d'analyse étant joint au présent rapport

Préconisations : En cas de présence d'amiante avérée suite à l'analyse de l'échantillon, respecter les recommandations générales de sécurité, conformément à l'Arrêté du 21/12/2012.

Ce rapport concerne uniquement les zones définies précédemment, et ne peut être utilisé en aucun cas pour l'ensemble de l'équipement.

Modèle déposé © HT451FA

Date	Le 02/06/2026	Nom de l'opérateur de repérage :		Visa
		Alex FROISSART		

FICHE DE COMPTE RENDU D ' ECHANTILLON			ECH N°	BC/202605/002000/003
SITE :	Route sans nom, 77230 Juilly			Echantillon réalisé le : 28/05/2026
Opérateur ISODIAG :	Alex FROISSART	Zone / Coordonnées		NOM DU DEMANDEUR
		OS 451 / Lat : 49,022653° Long : 2,691148°		Quentin BOYER

DESIGNATION

NATURE DE LA PRESTATION : Réalisation de prélèvement pour recherche de présence de fibres d'amiante

MOYENS D'ACCES : Accès réalisé par les moyens existants

VUE DE LA ZONE DE PRELEVEMENT



Vue large



vue rapprochée

Observations : néant

RESULTATS DU PRELEVEMENT AMIANTE :

Après analyse réalisée par un laboratoire accrédité, de l'échantillon suivant :

Référence de l'échantillon	Matériau				Conclusion
ECH N° BC/202605/002000/003	Tôle en fibres-ciment				AMIANTE de type CHRYSTILE
	Lieu	Dépôt sauvage Route sans nom, 77230 Juilly	Zone :	OS 451	

Le résultat d'analyse étant joint au présent rapport

Préconisations : En cas de présence d'amiante avérée suite à l'analyse de l'échantillon, respecter les recommandations générales de sécurité, conformément à l'Arrêté du 21/12/2012.

Ce rapport concerne uniquement les zones définies précédemment, et ne peut être utilisé en aucun cas pour l'ensemble de l'équipement.

Modèle déposé © HT451FA

Date	Le 02/06/2026	Nom de l'opérateur de repérage :		Visa
		Alex FROISSART		

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX – N° 69269RE_v1

Origine de la version du rapport : Version initiale

Référence du dossier client : BC.202605.002000_TERSEN_07970 - Dépôt sauvage sur commune de Juilly, OS451

Date de réception : 29/05/2026

Date et lieu d'analyse : 02/06/2026 au laboratoire A.N. LAB – Saint Etienne du Rouvray

Informations fournies par le client								
Référence Echantillon Client	Désignation Client	Localisation	Référence Echantillon A.N. LAB	Désignation A.N. LAB	Nbre Préparation	Méthode	Résultat	Analyste
BC/202605/002000/001	Tôle en fibres-ciment - Support :	OS451	69269P1A	Plaque fibreux gris	2	MOLP	(*) Présence d'amiante du type Chrysotile	EP
BC/202605/002000/002	Plaque ardoise - Support :	OS451	69269P2A	Ardoise dur(e) gris	2	MET	(*) Amiante non détecté	EP
BC/202605/002000/003	Tôle en fibres-ciment - Support :	OS451	69269P3A	Plaque Fibreux gris	2	MOLP	(*) Présence d'amiante du type Chrysotile	EP

Méthode d'analyse :

MET : L'échantillon est préparé selon une méthode interne de préparation par traitement mécanique et/ou chimique, basée sur la norme ISO 22262-1 et les modes opératoires internes OPER-M-MO-007 et OPER-M-MO-008

Il est analysé par MET - Microscopie Electronique à Transmission - selon les parties pertinentes de la norme NF X43-050. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 micromètres), de sa composition chimique et de sa structure cristalline.

La limite de détection garantie est de 0,1% en masse.

MOLP : L'échantillon est analysé au MOLP - Microscopie Optique à Lumière Polarisée - selon le guide HSG 248 - annexe 2, en accord avec à l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié.

La limite de détection garantie est de 0,1% en masse

Seuls les résultats précédés par le signe (*) sont couverts par l'accréditation COFRAC et répondent aux exigences de l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 modifié

Le résultat ne concerne que l'échantillon soumis à essai et s'applique à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

L'échantillon a été considéré apte à être préparé.

La limite de détection garantie est de 0,1% en masse.

En cas de résultat « Amiante non détecté » par la méthode MET, la couche peut renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection garantie.

En cas de résultat « Amiante non détecté » par la méthode MOLP, la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX – N° 69269RE_v1

Sauf demande expresse du client, le matériau est conservé pour archivage pendant 6 mois.

Remarque partie analyse	Fonction : Responsable service Analyse
	Nom : S.REIS Date : 02/06/2026 Signature : 